

Série TD n° 02

Questions théoriques :

- 1) Est-ce que les réductions 5% et 10% sont égales à 15% ?
- 2) Quels sont les comptes à utiliser dans les opérations d'achat dans une entreprise commerciale et industrielle (facture simple)?

Exercice d'application 01 :

Au cours du mois de février une entreprise commerciale a effectué les opérations suivantes:

03/02: Achat de marchandises à crédit, montant brut 3000^{DA}, rabais 3% (facture n 10).

06/02: Achat de fournitures de bureau, montant brut 5000^{DA}, remise 3%, rabais 2% (facture n 11 réglée par chèque bancaire).

12/02: le fournisseur accorde à l'entreprise un rabais de 300^{DA} et une remise de 200^{DA} hors facture (facture d'avoir n 47).

26/02: Reçu des fournisseurs pour achat de marchandises à crédit, une facture n 13 ainsi libellée : montant brut 15000^{DA}, rabais 3%.

T à F:

Comptabiliser les opérations du mois de février dans livre journal de l'entreprise.

N.B: Toutes les marchandises ont réceptionné le même jour que les factures.

Exercice d'application 02 :

Une entreprise industrielle a réalisé au cours de l'exercice comptable N les opérations suivantes:

01/03: Acquisition au comptant par chèque de machines industrielles pour une valeur de 500000^{Da} (facture n 06, BL n 44, chèque n 22). L'entreprise a dû supporter des frais supplémentaires sur cette acquisition; frais de transport: 2000^{Da} réglés en espèce (facture n 11, bon de caisse n11); frais d'assurance: 4000^{Da} réglés par chèque (avenant d'assurance n 121, chèque n 121). Le fournisseur accorde à l'entreprise une remise de 1% ainsi qu'un escompte de règlement de 2% suite au règlement immédiat de la facture.

03/03: Achat à crédit (importation) de matières premières pour 400000^{Da}, les biens sont réceptionnés le même jour (Facture n 07, BL n14, BES n03). Le fournisseur accorde une remise de 2%. L'acheminement des matières premières du fournisseur vers l'entreprise a occasionné des frais supplémentaires dont le détail est le suivant: frais de transport 4000^{Da} non réglés (facture n 11); Frais d'assurance : 6000^{Da} réglé par chèque (facture n 1121, chèque n 1211) Droits de douane: 20000^{Da} réglé par chèque (facture n 88, chèque n 09); frais de transitaires: 12000^{Da} réglé par chèque (facture n 001, chèque n 55), frais de manutention 10000^{Da} réglé par espèce (facture n 111, bon de caisse n 32).

06/03: Acquisition à crédit d'un logiciel de gestion intégrée pour 800000^{Da} (facture n 08), frais d'installation et de paramétrage : 40000^{Da} non réglés (facture n 08), le fournisseur accorde une remise de 2%.

10/03: Achat au comptant par chèque bancaire d'un deuxième lot de matières premières pour 200000^{Da}, la matière est livrée le même jour (facture n 01, BL n 15, BES 04, chèque n 09). Un escompte de règlement 1% est reçu.

12/03: Sortie de stock de la totalité de matières premières pour transformer dans l'atelier.

14/03: suite au règlement anticipé par chèque de la facture du logiciel (opération 06/03), le fournisseur accorde sur une facture d'avoir un escompte de règlement de 3% (facture d'avoir n 102, chèque n 03).

22/03: Entrée en stock des produits finis au coût de production de 800000^{Da} (BE n 02).

25/03: Vente à crédit de 50% de produits finis au prix de vente de 200000^{Da}, le déstockage est effectué le même jour (facture n 10, BSS n 07, BL n 15). Vu l'importation de la commande, une remise de 4% est accordée au client, L'entreprise assure le transport par ses propres moyens et le facture au client au prix de 20000^{Da} (facture n 44).

26/03: Vente au comptant par chèque du reste des produits finis au prix de 5000000^{Da}, déstockage le même jour. Un escompte de règlement de 3% est accordé au client (facture n 111, BSS n 08, BL n 16, chèque n 23).

29/03: une réclamation est parvenue à l'entreprise concernant un défaut de qualité des biens vendus le 26/03 (20% des produits finis présentent une non-conformité). Afin d'éviter un éventuel retour des produits finis, l'entreprise accorde à son client sur facture d'avoir un rabais de 3%, la transaction a été effectuée par chèque bancaire (facture d'avoir n 313; chèque n 919).

T à F:

Comptabiliser les opérations du mois de mars dans livre journal de l'entreprise.

Dr. Mira